



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 21 OCTOBRE 2014 A 18H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 octobre 2014.

Présents

Monsieur HOCBON Ludovic, Madame GAILLARD Leslie, Monsieur BOIGEOL Hervé, Madame GARREAU Myriam, Monsieur VERDON Sébastien, Madame PLAIRE Claudine, Madame LÉGERON Ghislaine, Madame BONNET Martine, Adjoints au Maire.

Madame MORETTON Annette, Monsieur BERDOLL Charles, Monsieur BIRÉ Michel, Monsieur GARON Bernard, Madame BAUDRY Monique, Madame MÉMETEAU Arielle, Monsieur DROUIN Thierry, Monsieur BOUILLAUD Stéphane, Madame RABIN Tatiana, Madame TRUDEAU Christelle, Madame BOUTIN Marie-Kristine, Monsieur NODET Michel, Monsieur MACORPS Jean-Paul, Monsieur FOURAGE Hugues, Madame WILLEMOT Isabelle, Madame ROUSSILLON Christelle, Monsieur MÉTAY Pierre-André, Monsieur LE CLAIRE Josselin, Conseillers municipaux

Pouvoirs

Madame BEZIAT Delphine, a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic
Monsieur MIGNET Philippe, a donné pouvoir à M. VERDON Sébastien,
Monsieur PÉTORIN Jean-Pierre, a donné pouvoir à Mme BONNET Martine,
Monsieur PETITGAS Lionel, a donné pouvoir à M.DROUIN Thierry
Monsieur DOMBAL Adrien, a donné pouvoir à M.LALÈRE Jean-Michel
Madame PARLOT Dominique, a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues

Secrétaire

Monsieur BIRÉ Michel, Conseiller municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal.
- **DECIDE**, pour la durée du mandat, de la création de la commission locale du secteur sauvegardé, composée de douze membres ;
- **DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;
- **NOMME ET INSTALLE** les membres suivants au sein de la commission locale du Secteur Sauvegardé :
Membres titulaires : 4
 - M. Ludovic HOCBON, premier Adjoint au Maire,
 - M. Hervé BOIGEOL, Adjoint au Maire,
 - M. Jean-Pierre PÉTORIN, Conseiller municipal,
 - M. Michel NODET, Conseiller municipal.**Membres suppléants : 4**
 - M. Stéphane BOUILLAUD, Conseiller municipal,
 - Mme Myriam GARREAU, Conseillère municipale,
 - Mme Leslie GAILLARD, Adjointe au Maire,
 - M. Josselin LE CAIRE, Conseiller municipal.
- **DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien les formalités pour la mise en place de la commission locale du secteur sauvegardé.
- **PROCLAME** élus en tant que conseillers communautaires : M. FOURAGE Hugues, Mme PARLOT Dominique, M. MACORPS Jean-Paul, Mme WILLEMOT Isabelle, M. LALÈRE Jean Michel, Mme BEZIAT Delphine, Monsieur HOCBON Ludovic, Madame GAILLARD Leslie, Monsieur BOIGEOL Hervé, Madame BONNET Martine, Monsieur BOUILLAUD Stéphane, Madame MORETTON Annette, M. MIGNET Philippe, Madame PLAIRE Claudine, Monsieur VERDON Sébastien, Madame TRUDEAU Christelle, Monsieur BIRÉ Michel, Madame GARREAU Myriam, Monsieur DROUIN Thierry.
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.
- **PREND ACTE** des rapports techniques et financiers 2013 des délégations des services publics d'eau et d'assainissement présentés par la société VEOLIA EAU. Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal.
- **PREND ACTE** de l'état des effectifs mis à disposition par la Ville au profit du CCAS et de la convention qui sera signée entre la CCAS et la Ville ;
- **APPROUVE** les conditions de mise à disposition au profit du CCAS pour une durée d'un an renouvelable, avec tacite reconduction, avec effet au 1^{er} janvier 2015 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention pour la mise à disposition de 5 agents communaux auprès du CCAS ; la convention donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition.
- **APPROUVE** la prorogation du dispositif d'aide pour les destructions de nids de frelons asiatiques intervenues pour l'année 2014 et les années à venir, en cas de reconduction par la communauté de communes, à hauteur d'un tiers de la dépense engagée par le demandeur, dans la limite de 100,00 € par nid selon les modalités arrêtées par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte ;
- **AUTORISE** le Maire ou l' élu délégué, à déterminer par décision le montant de l'aide accordée ;
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires pour environ 30 nids, ce qui représente la somme de 6.000,00 € maximum en dépenses et 3.000,00€ en recettes.
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 530 €, qui sera versée à l'association des « Amis du Patrimoine religieux de la Paroisse St Hilaire de Fontenay-le-Comte » pour le projet de signalétique dans les églises fontenaisiennes. Les crédits étant inscrits sur la réserve Culture du 33 6574.

- **SOLLICITE** l'attribution des subventions au titre du programme d'aide à l'enseignement musical et chorégraphique auprès du Département de la Vendée en faveur de l'Ecole municipale de musique et de danse pour l'année scolaire 2014-2015 ;
- **AUTORISE** le Maire à produire tous les justificatifs nécessaires pour le calcul et le versement des subventions correspondantes.
- **SAISIT** la commission consultative des services publics locaux pour avis sur le principe de délégation de service public relative à la gestion du Pôle d'Echange Multi-Usages ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches correspondantes.
- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Fontenay-le-Comte au réseau des bibliothèques en Vendée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive et tout autre document nécessaire à cette adhésion.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte, pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Le secrétaire de séance,

Michel BIRÉ



Le Maire,

Jean-Michel LALÈRE

Affiché le

27/10/2014

